

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 14 OCTOBRE 2013

L'an deux mille treize et le quatorze octobre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le huit octobre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian FAURIE, Maire.

Présents : Ch. FAURIE - J. FERNANDES - D. NADALIN - M. F. SAURIN - T. MARTY - L. BONHOMME - A. M. FERNEKESS - L. COMBE - N. DEYSSON - R. BERINGUIER --G. ESTAMPE - D. MALHAIRE - G. CABESSUT

Absents excusés : M. PORTES - A. LEGRAND - M. CAMP – Ph. BOUCHE - D. HENRY - N. REY - M.B. PANASSIE

Absents : - A. MASSOT - R.M. URRIOLABEITIA - V. RICCI - B. DE SOUSA - C. ECHARDOUR

Procuration de M. PORTES à J. FERNANDES
Procuration de M. B. PANASSIE à D. NADALIN
Procuration de A. LEGRAND à Ch. FAURIE

Secrétaire de séance : Monsieur Gilbert ESTAMPE a été nommé secrétaire de séance.

AFFAIRES GENERALES

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 02 SEPTEMBRE 2013

Rapporteur : Christian FAURIE

Monsieur FAURIE demande si le compte-rendu de la séance précédente appelle des observations. Aucune observation n'étant formulée, le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 02 septembre 2013 est approuvé.

**COMMISSION « ENFANCE JEUNESSE VIE
SCOLAIRE »**

POINT SUR LES AFFAIRES EN COURS

Rapporteur : Josette FERNANDES

A.L.A.E. Maternelle / Ecole élémentaire : l'opération « un fruit à la récré » se poursuit au 1^{er} trimestre 2013/2014 ; les effectifs sont en hausse et l'encadrement a dû être renforcé ;

Enfance / Jeunesse : la directrice du Centre de Loisirs Sylvie CAMO quitte la commune et sera remplacée par Mendhi HAMADI (mouvements internes à LEC) ;

A.L.S.H. : la moyenne de fréquentation en août a été de 40 enfants avec un pic à 70 ;

C.L.A.S. : une réunion d'information aura lieu le 15 octobre ;

P.E.L. : la plaquette à l'attention des parents sur l'ensemble des services est en cours d'élaboration ; le 25 novembre prochain aura lieu un comité de pilotage pour transformer le P.E.L. en P.E.D.T. ;

Restaurant scolaire : la semaine du goût se déroulera du 14 au 18 octobre ;

Transports scolaires : la réunion cantonale a eu lieu le 26 septembre dernier ; le coût pour le Conseil Général s'élève à 650 € par enfant mais la gratuité est de règle si le domicile est situé à plus d'1 km de l'école ; le Conseil Général applique plus strictement cette règle cette année et plusieurs parents de la commune s'en plaignent d'autant que le coût pour les familles est au moins égal à 216 € (0,12 €/km avec un forfait minimum de 10 km/jour) ; des recours ont été présentés au Conseil général et l'A.A.P.E. a sollicité un rendez-vous à la Conseillère Générale ;

Effectifs des écoles à la rentrée : l'école maternelle compte 189 inscrits et l'école élémentaire, 292 inscrits avec la CLIS.

T.A.P. (Temps d'Accueil Périscolaire) : ils ont démarré le 20 septembre à l'école élémentaire avec 9 ateliers et débuteront le 4 novembre à l'école maternelle pour les moyenne et grande sections ;

C.M.J. : une réunion aura lieu le 15 octobre avec Nicolas Fayol pour le planning des nouvelles élections.

COMMISSION SOLIDARITE ET ACTION SOCIALE

POINT SUR LES AFFAIRES EN COURS

Rapporteur : Marie SAURIN

1/ Forum social :

Vendredi 20 septembre s'est tenue la première réunion de préparation du prochain forum social 2014, organisé par la Communauté de Communes du Frontonnais. La forme de la manifestation devra être repensée et privilégier les rencontres entre partenaires ; le thème de la jeunesse a été choisi pour la prochaine édition qui devrait avoir lieu vers la fin du 1^{er} trimestre 2014 ; la prochaine réunion de travail aura lieu le 15 novembre à Villaudric ;

2/ Aides financières accordées par le CCAS :

Sur l'ensemble des dossiers traités en 2013, 11 dossiers ont été retenus ; cela représente à ce jour un montant de 2.500,00 € ;

3/ Logement sociaux :

Le 7 octobre dernier, une rencontre a eu lieu en mairie, avec le bailleur social Colomiers Habitat, et Mme PERAL de la CARSAT, concernant la future résidence mixte, route de Fronton.

Cette rencontre concernait plus spécialement le financement par la CARSAT des logements à destination des séniors (16 logements). Les actions mises en place auprès des séniors ont été évoquées car c'est un des critères principaux pour obtenir ce financement. Seront éligibles à ces logements les séniors de plus de 60 ans, autonomes, mais fragilisés (GIR 5 et 6).

On peut souligner que les demandes de logements sociaux sont de plus en plus nombreuses du fait de l'avancement des travaux des chantiers des logements sociaux.

COMMISSION DES GRANDS TRAVAUX ET DU PATRIMOINE COMMUNAL

POINT SUR LES AFFAIRES ET TRAVAUX EN COURS :

Rapporteur : Daniel NADALIN

ECOLE MATERNELLE :

1/ Marché de travaux : suite aux procédures engagées visant à faire réaliser les travaux faisant l'objet de réserves ou relevant de la Garantie de Parfait Achèvement par d'autres entreprises aux frais des entreprises titulaires des marchés, il ne reste plus que les mesures acoustiques à faire réaliser dans les 2 salles de classe.

2/ Pendant les vacances scolaires de la Toussaint, les plaques de faux-plafond détériorées vont être remplacées par les services techniques en régie.

BATIMENT DE LA MAIRIE :

Les fenêtres des bureaux du personnel et de la communication ont été remplacées ainsi que les portes des placards de l'accueil. Le rafraîchissement de l'entrée et de la cage d'escalier devrait être réalisé en novembre.

EQUIPEMENTS SPORTIFS SALLE OMNISPORTS :

Avec l'accession des séniors filles en nationale 3, le remplacement des panneaux de basket en bois par des panneaux en plexiglas a été opéré. Les butées électriques « montée » et « descente » des panneaux ont été remis en service.

ECOLE ELEMENTAIRE :

1/ Avec l'orage du 29 septembre, des dégâts électriques ont été constatés : les alarmes incendie et anti-intrusion ont cessé de fonctionner ainsi que le portail électrique, l'interphone et le téléphone de l'école. Des devis de remplacement des équipements concernés et de remise en service sont en cours.

2/ La remise en peinture du préau va être réalisée en régie lors des prochaines vacances scolaires.

RESTAURATION DU RETABLE ET DU MAITRE-AUTEL DE L'EGLISE :

Une réunion avec les entreprises retenues a eu lieu le 27 septembre.
Les travaux de rénovation du maître-autel devraient débuter courant novembre.
Les travaux de restauration du retable sont prévus pour le 2^{ème} semestre 2014.

MARCHE DE TRAVAUX RELATIF A LA RENOVATION DES COURTS DE TENNIS

Rapporteur : Daniel NADALIN

Monsieur NADALIN informe l'Assemblée des résultats de la consultation relative à la rénovation des courts de tennis de la commune ; 3 offres ont été reçues, toutes conformes au cahier des charges du marché ; le marché a été attribué à la société S.P.T.M. pour un montant global de 29.486,18 € T.T.C.

COMMISSION « VOIRIE ET SECURITE »

CESSION DU TERRAIN POUR LA CREATION D'UNE MAISON DES JEUNES INTERCOMMUNALE A BOULOC

Rapporteur : Christian FAURIE

Monsieur FAURIE informe l'assemblée que la Maison des Jeunes Intercommunale sur la commune de Bouloc, dont la construction a été adoptée par l'assemblée de la Communauté de Communes du Frontonnais en date du 5 Mars 2013, nécessite la cession du foncier nécessaire à son implantation.

L'assiette foncière est constituée de parcelles situées au lieu-dit « Narquières » cadastrées sous la section C, portant les numéros : 1496 pour une superficie de 543 m², 1497 pour 36 m² et 1500 pour 19 m² soit une superficie totale de 598 m². Elles sont classées en zone 2US au P.L.U. de la commune.

Ces parcelles sont la propriété de la commune de Bouloc et font partie de la zone du complexe sportif. Considérant qu'il s'agit d'une construction d'intérêt général, la commune souhaite les céder à la Communauté de Communes du Frontonnais, pour l'euro symbolique.

Monsieur FAURIE propose au Conseil Municipal d'accepter le transfert de propriété desdites parcelles au lieu-dit « Narquières », et de donner pouvoir au Maire pour signer l'acte en la forme administrative, relatif à ce transfert de propriété.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents la proposition présentée.

FONDS DE CONCOURS POUR L'AMENAGEMENT D'UN PIETONNIER AU LIEU-DIT « FOMBERNIER »

Rapporteur : Christian FAURIE

Monsieur FAURIE informe l'assemblée que la Communauté de Communes du Frontonnais envisage, dans le cadre de sa compétence, la création d'un cheminement piétonnier, qui permettra de mettre en communication les lotissements existants et le centre commercial, via la résidence mixte de Colomiers Habitat Route de Fronton.

Cette réalisation nécessite l'acquisition préalable par la Communauté de Communes du Frontonnais de l'emplacement réservé n° 42 au P.L.U. de la commune de Bouloc. Cette parcelle représente une superficie de 88 m², cadastrée section D n° 2259, classée en zone 1UB au P.L.U. de la commune. Elle est la propriété des consorts CRESPIY et, suite à négociation, le prix arrêté est de 180 € le m², soit 16.020 €.

Monsieur FAURIE propose au Conseil Municipal que compte tenu de l'intérêt que représente ce cheminement piétonnier et compte tenu du coût élevé de cette acquisition au m², la commune verse à la Communauté de Communes du Frontonnais un fonds de concours équivalent à 50 % du montant de l'acquisition, soit 8.010 €, étant précisé que cette dépense sera inscrite au budget primitif de 2014 de la commune.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'accepter la proposition de Monsieur le Maire.

DENOMINATION DE LA NOUVELLE VOIE DE LA RESIDENCE MIXTE ROUTE DE FRONTON

Rapporteur : Christian FAURIE

Monsieur FAURIE informe l'assemblée qu'il est nécessaire de nommer la nouvelle voie de la résidence mixte située Route de Fronton. Il propose au Conseil Municipal de nommer la nouvelle voie : « Rue des Tournesols »

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'accepter la proposition de Monsieur le Maire.

CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DES ESPACES VERTS ET DU CHEMINEMENT PIETONNIER DE LA RESIDENCE SAINT-PIERRE.

Rapporteur : Christian FAURIE

Monsieur FAURIE expose à l'Assemblée que, par courrier en date du 27 septembre 2013, la société SA des Chalets, a sollicité le classement dans le domaine public des espaces verts et du cheminement piétonnier de la Résidence Saint-Pierre située 27 rue du Cardillou.

L'ensemble, d'une superficie de 799 m², comprend les parcelles suivantes :

Section	Numéro	Surface (m²)	Nature
E	1814	22	Espace vert
E	1815	23	Espace vert
E	1816	82	Espace vert
E	1817	22	Espace vert
E	1818	380	Espace vert
E	1819	12	Espace vert
E	1820	243	Cheminement piétonnier
E	1821	15	Cheminement piétonnier

Monsieur FAURIE propose au Conseil Municipal d'accepter le principe d'acquisition, pour l'euro symbolique, des espaces verts et du cheminement piétonnier de la Résidence Saint-Pierre, et d'autoriser le Maire à signer l'acte en la forme administrative relatif à ce transfert de propriété, rédigé par la Communauté des Communes du Frontonnais.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'accepter la proposition de Monsieur FAURIE.

POINT SUR LES AFFAIRES DE VOIRIE

Rapporteur : Christian FAURIE

- Carrefour RD30 / RD 63C (Chemin de Fompigasse) : Monsieur FAURIE rappelle la demande d'aménagement de ce carrefour au Conseil Général ; celle-ci butte sur les acquisitions foncières à réaliser : si 2 propriétaires sont d'accord, des difficultés sont rencontrées avec le 3^{ème}, ERDF ;
- Réaménagement RD63C (Chemin de Saint-Jean) / RD4 (côté Route de Fronton) : le Conseil Général confronté à une procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique, a complètement abandonné le projet.

**COMMISSION « FINANCES ET DEVELOPPEMENT
ECONOMIQUE »**

VENTE PAR LA COMMUNE D'UNE MAISON D'HABITATION SITUEE 126 CHEMIN DE FOMPIGASSE A BOULOC

Rapporteur : Christian FAURIE

Monsieur FAURIE rappelle à l'assemblée que la Commune a acquis au mois de juin 2013 une maison d'habitation située 126 Chemin de Fompigasse au terme d'une procédure d'acquisition de bien vacant et sans maître.

Compte tenu de l'état de délabrement de cette maison laissée à l'abandon depuis une trentaine d'années, il a paru opportun de la mettre en vente afin de récupérer des fonds pour la réalisation d'autres opérations sur la commune.

Monsieur FAURIE précise les caractéristiques de cette propriété : le terrain d'emprise de la construction dont il s'agit, cadastré en section D (parcelles 784 et 787), couvre une superficie totale de 1286 m² et le bâtiment comprend une surface habitable d'environ 110 m².

Il indique encore que conformément à la réglementation en vigueur, les services de FRANCE DOMAINE ont été saisis pour une évaluation ; l'avis rendu porte sur un montant de 150.000,00 €.

Monsieur FAURIE ajoute que plusieurs offres sont parvenues à la Mairie et que l'offre la plus intéressante qui ait été faite est celle de Mme Christine HUBERT-BOZZA et de Monsieur

Yann DRUTINUS domiciliés 345 route des Ecoles - Sayrac 31 340 VILEMUR-SUR-TARN, pour un montant de 135.000,00 €.

Ce montant étant compatible avec l'évaluation de FRANCE DOMAINE, Monsieur FAURIE propose de réaliser cette vente sous réserve de l'obtention des prêts nécessaires par ces acquéreurs potentiels.

Monsieur FAURIE précise en outre que d'un commun accord entre les parties, la rédaction de l'acte sera confiée au service des actes administratifs de la Communauté de Communes du Frontonnais

Monsieur FAURIE propose au Conseil Municipal d'accepter la proposition présentée, qui consiste en la vente de la maison d'habitation située 126 Chemin de Fompigasse à Madame Christine HUBERT-BOZZA et à M. Yann DRUTINUS sous réserve de l'obtention des prêts nécessaires à cette acquisition, et de donner pouvoir au Maire pour signer l'acte en la forme administrative, relatif à ce transfert de propriété.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, la proposition présentée.

COMMISSION URBANISME ET ENVIRONNEMENT

PROJET D'EXTENSION ET RENOUVELLEMENT DE L'EXPLOITATION D'UNE CARRIERE DE MATERIAUX ALLUVIONNAIRES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE GRENADE.

Rapporteur : Christian FAURIE

Monsieur FAURIE informe l'Assemblée que la société MIDI PYRENEES GRANULATS a présenté un dossier en vue d'obtenir l'autorisation de renouvellement et d'extension de l'exploitation d'une carrière de matériaux alluvionnaires, sur le territoire de la commune de GRENADE, lieux dits « Lapeyrounes », « Garosses », « Castelet » et « Lagarde ».

S'agissant d'une installation classée, Monsieur FAURIE présente le dossier de consultation du projet qui a été déposé en Mairie et précise que l'enquête publique se déroule du 23 Septembre 2013 au 23 Octobre 2013 inclus.

La société MIDI PYRENEES GRANULATS est filiale du groupe LAFARGE. Le projet est motivé par la présence d'une carrière actuellement en exploitation, d'un gisement de matériaux alluvionnaires (sables et graviers) d'environ 1 400 000 tonnes, une sensibilité environnementale et paysagère favorable.

La société MPG exploite depuis plus de 20 ans la gravière dite de « Saint Caprais » sur la commune de Grenade. Actuellement, le gisement sur les terrains autorisés a été en grande partie extrait. Le projet d'extraction concerne près de 23 ha dont 17 ha exploitables. Le gisement total à exploiter représentera environ 694 000 mètres cubes soit 1,388 millions de tonnes sur les terrains exploitables de l'extension et ceux restant à extraire sur les terrains

autorisés. La production sera de 350 000 tonnes/an en moyenne et de 500 000 tonnes/an au maximum.

Monsieur FAURIE rappelle que le Conseil Municipal est appelé à émettre un avis sur ce type de dossier dans le cadre de l'enquête publique.

Compte tenu de l'intérêt économique qu'offre cette installation et de l'étude d'impact permettant d'identifier, préciser et quantifier les conséquences possibles de l'exploitation, les mesures de protection mises en place pour empêcher tout effet sur l'environnement, Monsieur FAURIE propose au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable à la demande de la société MIDI PYRENEES GRANULATS concernant le projet de renouvellement et d'extension d'une carrière de sables et graviers sur la commune de Grenade.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'accepter la proposition présentée.

MISE EN SOUTERRAIN DES RESEAUX BASSE TENSION, ECLAIRAGE PUBLIC ET TELECOM AU CHEMIN DE SAINT PIERRE

Rapporteur : Christian FAURIE

Monsieur FAURIE informe le Conseil Municipal que suite à la demande de la commune du 10/06/2013 (demande initiale du 16/08/2010) concernant la mise en souterrain des réseaux basse tension, éclairage public et Télécom au chemin de Saint Pierre, le SDEHG a réalisé l'Avant Projet Sommaire détaillé de cette affaire :

Basse tension :

- dépose de 550 mètres de réseau aérien et de 11 supports bétons,
- construction d'un réseau souterrain de 550 mètres de long en conducteur HN33S33,
- reprise en souterrain de 13 branchements de particuliers.

Eclairage Public :

- création d'un réseau souterrain d'éclairage public de 550 mètres de long en conducteur U1000RO2V,
- pose d'environ 25 ensembles d'éclairage public composés chacun d'un mât cylindro-conique de cinq à 6 mètres de hauteur en acier thermolaqué supportant un appareil de type « raquette » en fonte d'aluminium équipé d'une lampe cosmowhite 90W (la hauteur des mâts sera déterminée suivant le plan d'aménagement des trottoirs réalisé par la Communauté de Communes du Frontonnais),
- pose de 12 prises guirlandes calibre 3 A / 30 mA.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune pour la partie électricité et éclairage se calculerait comme suit :

TVA (récupérée par le SDEHG)	34 918 €
Part gérée par le Syndicat	117 150 €
Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)	74 081 €
<hr/>	
TOTAL	226 149 €

Ces travaux seraient réalisés concomitamment avec l'effacement des réseaux de télécommunication. La part restant à la charge de la commune pour la partie télécommunication est de **60 306 €**. Le détail est précisé dans la convention jointe en annexe, à conclure entre le SDEHG, Orange et la commune.

Le SDEHG demande à la commune de valider l'Avant-Projet Sommaire réalisé et de s'engager sur la participation financière.

Une fois les études et plannings des différents maîtres d'ouvrages arrêtés, l'opération sera soumise au bureau du SDEHG pour inscription au programme d'effacement des réseaux.

Monsieur FAURIE propose au Conseil Municipal :

- d'approuver l'Avant-Projet Sommaire présenté,
- de s'engager à verser au SDEHG une contribution au plus égale au montant ci-dessus pour la partie électricité et éclairage,
- de décider de couvrir la part restant à la charge de la commune par voie d'emprunt et de prendre rang sur le prochain prêt du SDEHG,
- d'autoriser le Maire à signer la convention avec le SDEHG et Orange pour la partie relative au réseau de télécommunication et de s'engager à verser au SDEHG une contribution correspondante,
- de solliciter l'aide du Département pour la partie relative au réseau télécommunication.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'accepter la proposition présentée.

REALISATION D'UN BRANCHEMENT POUR L'ALIMENTATION D'UN PANNEAUX A MESSAGE VARIABLE

Rapporteur : Christian FAURIE

Monsieur FAURIE informe le Conseil Municipal que suite à la demande de la commune du 17/07/2013 concernant la réalisation d'un branchement pour l'alimentation d'un panneau à message variable, le SDEHG a réalisé l'étude de l'opération suivante :

- depuis le câble réseau existant, création d'un réseau souterrain de branchement en câble 4X35 mm² de 4 mètres de longueur,
 - confection d'une boîte souterraine type tangente,
 - fourniture et pose d'un coffret coupe circuit type CIBE,
 - fourniture et pose d'un coffret branchement log type CIBE,
- (Non compris les travaux en aval des coffrets)

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

- TVA (récupérée par le SDEHG)	698 €
- Part gérée par le Syndicat	2 492 €
- Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)	1 245 €
TOTAL	4 435 €

Avant de planifier les travaux correspondants, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

Monsieur FAURIE propose au Conseil Municipal d'approuver le projet présenté et de s'engager à verser au SDEHG une contribution au plus égale au montant ci-dessus.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'accepter la proposition de Monsieur le Maire.

RAPPORT ANNUEL 2012 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE D'ELIMINATION DES DECHETS DU SIVOM DE FRONTON

Rapporteur : Robert BERINGUIER

Monsieur BERINGUIER présente à l'assemblée le rapport annuel du SIVOM de Fronton sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets, sur l'ensemble des sept communes adhérentes. Ce document a été lui-même présenté par le Président de la Communauté de Communes du Frontonnais lors de la réunion du Conseil communautaire du 30 septembre 2013, la CCF étant compétente en la matière depuis le 1^{er} Janvier 2013.

Monsieur BERINGUIER explique que les communes de plus de 3500 habitants doivent approuver ce rapport par délibération du Conseil Municipal.

INDICATEURS TECHNIQUES :

En ce qui concerne la collecte des déchets ménagers, le tonnage collecté s'est élevé en 2012 à 6422 tonnes contre 6232 en 2011, augmentation de 3,03 % liée à l'augmentation de la population.

Les apports à la déchetterie de Fronton sont en légère augmentation.

Pour ce qui est de la collecte sélective, les apports aux conteneurs mis à disposition connaissent une nette augmentation pour le verre et le plastique et une légère diminution pour le papier.

La collecte des encombrants est quant à elle en très légère diminution. Celle des déchets verts augmente quelque peu.

Monsieur BERINGUIER évoque ensuite le compostage des déchets verts qui prend de plus en plus d'ampleur, la campagne de vente de composteurs ayant porté ses fruits, 2182 composteurs ayant été vendus depuis la première opération en 2002.

INDICATEURS FINANCIERS :

Le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères a diminué en 2012 et est fixé à 10 % contre 11,70 % en 2011. Le coût moyen annuel par habitant de la collecte et du traitement des ordures ménagères s'élève quant à lui à 72,73 € contre 85,41 € en 2011.

Monsieur BERINGUIER propose au Conseil Municipal d'approuver le rapport annuel 2012 du SIVOM de Fronton sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets.

Le Conseil Municipal se prononce, à l'unanimité des membres présents, favorablement sur cette proposition.

SMEA 31 : ASSAINISSEMENT COLLECTIF – AUGMENTATION DU PRIX DE L'EAU

Rapporteur : Christian FAURIE

Dans le cadre des nouveaux investissements prévus, route de Vacquiers 1^{ère} tranche (20 branchements) et chemin du Moulin à Vent (3 branchements), le SMEA 31 a effectué des simulations financières intégrant ces investissements.

Il en découle la nécessité d'augmenter sensiblement le prix de l'eau en 2014 malgré la prise en compte des constructions à venir. L'augmentation de 25 % envisagée porte le prix du m³ à 1,20 € (contre 0,98 € en 2013). Une demande a été faite par Monsieur FAURIE pour que cette augmentation soit étalée sur 2 ans mais aucune réponse n'a été reçue à ce jour.

Une comparaison avec les communes de la commission territoriale 2 permet toutefois de constater que Bouloc reste, même avec cette augmentation, l'une des communes où les tarifs sont les moins élevés.

AVANCEMENT DES PROJETS EN COURS

Rapporteur : Christian FAURIE

- Résidence pour personnes âgées : les travaux de terrassement viennent de débiter ;
- ZA des Pélissières : un permis de construire a été déposé pour une station-service et une aire de camping-car ;
- Syndicat des Eaux : les travaux de renforcement du réseau à Galère et à Binest sont en cours ; une demande d'étude pour une nouvelle borne incendie dans ce secteur a été déposée ;
- Maison DIOP : les travaux de débroussaillage par la chantier d'insertion de la CCF sont achevés. ;
- Travaux d'extension du réseau d'assainissement collectif : le choix des entreprises est en cours et les travaux devraient commencer début décembre.

COMMISSION DU PERSONNEL COMMUNAL

APPROBATION DES NOUVELLES MODALITES DU REGIME INDEMNITAIRE

Rapporteur : Christian FAURIE

Monsieur FAURIE rappelle à l'Assemblée que l'article 88 de la Loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 permet aux collectivités territoriales de verser à leurs agents des indemnités dans la limite de celles qui sont versées aux agents de l'Etat exerçant des fonctions équivalentes.

Le régime indemnitaire se définit comme un complément du traitement distinct des autres éléments de rémunération. L'assemblée délibérante est seule compétente pour instituer par délibération le régime indemnitaire des agents relevant de la collectivité territoriale.

Elle peut également fixer la nature, les conditions d'attribution et le taux moyen des divers éléments du régime indemnitaire dans la limite de ceux de l'Etat, par le biais des textes en vigueur et du règlement d'attribution du régime indemnitaire de la commune (date de la dernière mise à jour : octobre 2011).

Monsieur FAURIE souhaite la mise en place d'un nouveau mode d'attribution du régime indemnitaire notamment en regroupant ses différentes composantes et propose au Conseil Municipal :

- de mettre en place un nouveau mode d'attribution du régime indemnitaire basé sur les primes affectées aux différents filières (culturelle, administrative, sociale et animation, technique).

- de décider que le règlement intérieur d'attribution du régime indemnitaire aura comme champ d'application : l'Indemnité d'Exercice de Missions des Préfectures (I.E.M.P.), la Prime de sujétions spéciales personnels d'accueil, de surveillance et magasinage, la Prime de Service et de Rendement (P.S.R.) et la prime de Fonctions et de Résultats (P.F.R.)

- de modifier les critères de répartition fixés dans le règlement d'attribution, ci-joint, comme suit : notation (35 %), assiduité (35 %), responsabilité (30 %).

Les montants des indemnités seront revalorisés automatiquement suivant l'évolution du point d'indice de la fonction publique toutes les fois où le montant, des primes et indemnités instituées, est lié à ce point ou, en cas de changement dans les conditions fixées par les textes réglementaires applicables pour les primes et indemnités établies par référence à des taux forfaitaires non indexés sur la valeur du point de la fonction publique.

Les montants individuels pourront être modulés par arrêté du Maire dans les limites et conditions fixées par les textes applicables à la fonction publique d'Etat ou selon les critères fixés, pour chaque prime, par le Conseil Municipal.

Les primes et indemnités ainsi déterminées feront l'objet de versements mensuels ou annuels.

Il est précisé que les crédits nécessaires sont inscrits au budget, compte 64118.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité des membres présents, les propositions présentées pour les nouvelles modalités du régime indemnitaire.

APPROBATION DU REGIME DES AUTORISATIONS SPECIALES D'ABSENCE

Rapporteur : Christian FAURIE

Monsieur FAURIE rappelle au Conseil Municipal que les personnels des collectivités locales peuvent bénéficier d'autorisations spéciales d'absence dont le principe est posé dans l'article 59 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, relative à la fonction publique territoriale. Des décrets d'application sont intervenus dans certains domaines, des circulaires ministérielles concernant la Fonction Publique de l'Etat et étendues à la Fonction Publique Territoriale fixent le régime d'autres autorisations d'absence.

Des autorisations d'absence peuvent être accordées à l'occasion d'évènements familiaux ; il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur la nature des autorisations d'absence accordées et sur le nombre de jours.

Monsieur FAURIE propose au Conseil Municipal de se prononcer sur l'adoption du régime proposé pour les autorisations d'absence, annexé au présent projet de délibération, étant précisé que lors de la séance du 8 octobre dernier, le Comité Technique Paritaire a émis un avis favorable sur ce projet.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'accepter la proposition présentée.

COMMISSION SPORT CULTURE LOISIRS ET COMMUNICATION

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A BAOBAB 31

Rapporteur : Gilbert ESTAMPE

Monsieur ESTAMPE rend compte à l'Assemblée de l'investissement important de l'association boulocaine dénommée « BAOBAB 31 » dans l'organisation du vide grenier du 29 Septembre 2013.

A ce titre, Monsieur ESTAMPE propose le versement d'une subvention exceptionnelle de 2.082,00 €.

Le Conseil Municipal se prononce, à l'unanimité des membres présents, favorablement sur l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 2.082,00 € à l'association BAOBAB 31.

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION « FCPE POUR LE COLLEGE DE FRONTON »

Rapporteur : Gilbert ESTAMPE

Monsieur ESTAMPE informe l'Assemblée de la demande de subvention que lui a adressée l'association « FCPE pour le collège de Fronton » au titre de l'organisation du prochain forum des métiers programmé le 18 janvier 2014.

Compte tenu de l'intérêt particulier que présente cette manifestation pour les collégiens et lycéens de notre secteur géographique, Monsieur le Maire propose l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 130,00 € à l'association FCPE pour le collège de Fronton.

Le Conseil Municipal se prononce, à l'unanimité des membres présents, favorablement sur l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 130,00 € à l'association FCPE pour le collège de Fronton.

POINT SUR L'ACTIVITE DE LA COMMISSION

Rapporteur : Gilbert ESTAMPE

PUBLICATIONS :

Bouloc les Nouvelles et les Rendez-vous seront distribués début novembre. Ce sera la dernière publication de l'année 2013 avant la distribution de l'Agenda Bucerep courant décembre.

VIE ASSOCIATIVE :

- Le Forum des Associations a connu une grande réussite avec plus de 50 associations présentes (un record). Les échos sont très positifs : très bonne organisation, public très nombreux. Une centaine de personnes était présente au repas du soir et à l'apéritif-concert ;

- La rentrée associative s'est bien passée. A noter le fort engouement pour « Bouloc C@stelm@tique » ;
- A la Maison des Associations, la salle Quercy dont la cloison avec la salle Roussillon a été supprimée est désormais bien utilisée.

INFORMATIQUE :

- Maison des Associations : désormais équipée d'un accès Wifi.
- Le site officiel de la Mairie de Bouloc permet désormais le paiement des factures cantine en ligne.
- Les deux panneaux d'information électroniques ont été mis en place le mercredi 9 octobre 2013.

.VIE CULTURELLE – EVENEMENTIEL - AGENDA :

- Belle réussite pour la Journée du Patrimoine le samedi 14 septembre avec plus de 80 personnes.
- Une équipe de France 2 a procédé au tournage de l'émission « Non élucidé » sur l'affaire Patricia Bouchon ;
- Le vendredi 28 septembre, « la Rando de l'Espoir » était de passage sur la commune ;
- Francis Laffite a proposé sa soirée découverte du Patrimoine Toulousain devant 30 personnes.

DIVERS

POINT SUR LES COMPETENCES TRANSFEREES A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU FRONTONNAIS :

Rapporteur : Christian FAURIE

Monsieur FAURIE présente la situation au 14 Octobre 2013 :

GENERALITES :

- Un projet de finalisation de l'organisation des services a été approuvé en conseil communautaire du 30 septembre ;
- La location d'un bâtiment à Fronton pour le Service Exploitation Voirie a également été décidée ;
- Le Responsable d'exploitation Voirie est en poste depuis le 9 septembre
- Le poste de gardien de police a été créé et un agent a été recruté par mutation – son arrivée est prévue pour le 1^{er} février ;
- Le site Internet de la CCF devrait ouvrir en novembre ;
- Le Journal de la CCF sera diffusé en octobre ;
- L'agenda de la CCF sera diffusé en décembre.
- 24 panneaux de signalisation du territoire de la CCF ont été posés ;
- une action en référé pour occupation du domaine communautaire par 104 véhicules des gens du voyage a été engagée ;

ACTION SOCIALE

- Crèche :

. Crèche de Fronton : le règlement intérieur a été adopté par le Conseil Communautaire ;

- . Crèche d'Eurocentre (Bébébiz) : elle ouvrira le 1^{er} janvier 2014 – La CCF a signé la convention pour 15 places supplémentaires ;
- Maison des Jeunes (Bouloc) : le Permis de Construire a été délivré – L'instruction des demandes de subventions Etat et Région est en cours ; la CCF a délibéré pour l'acquisition du terrain cédé par la commune de Bouloc ;
- Harmonisation portage des repas : l'appel d'offres a été lancé en vue d'une entrée en vigueur le 6 janvier (Liaison froide 7j/7, Livraison 6j/7, 1 point de livraison unique) ;
- Chantiers d'insertion : le débroussaillage sur le futur parking de la rue du Château a été réalisé ;
- RAM itinérant et extension LAEP: Projets en cours de définition
- Diagnostic petite enfance et enfance : le cahier des charges a été préparé.

LOGEMENT :

Plan Local de l'Habitat : le pré diagnostic est terminé.

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT :

- Rézo-Pouce : 40 Panneaux points d'accueil sont en place – une réunion d'information pour les mairies a été organisée ;
- Projet de tri au porte à porte : l'étude est terminée – une présentation aux élus a été faite ;
- Encombrants et déchets verts : uniformisation sur territoire décidée en Conseil Communautaire.
- . Déchets verts et gravats : location benne sur demande - tarif 70 €
- . Gros encombrants : collecte trimestrielle sur inscription
- . Pneus : regroupement sur CCF
- . Vente du terrain de la déchèterie à DECOSET : 30 000 €

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE :

Urbanisme : harmonisation du règlement des PLU – Travail en cours

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE :

- Aménagement numérique (ADSL, Fibre optique, 3G, 4G) : Plan départemental
- Réunion de présentation faite par le Conseil Général aux Communautés de communes
- Plan porté par les départements
- Communauté de communes impliquées dans le financement : compétence « Aménagement Numérique » à prendre
- Investissement : 500 000 000 €
- Plan 2015 – 2025
- Part des travaux sur CCF : 18 000 000 €
- Financement : Europe, Etat, Région, Opérateurs, Collectivités (33 %)
- EPCI : 16,50 %
- Plusieurs phases d'investissement prévues

Adhésion CBE : différée

- La convention entre CBE Nord et la CCF sera dénoncée au 1^{er} janvier 2014.

DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE :

Projet d'Ecomusée de la viticulture : une rencontre avec l'association du patrimoine de Fronton a été organisée ; la définition d'un projet par CCF est à prévoir ;

Office de tourisme intercommunal : une rencontre avec la Communauté de Communes du Tarn et Garonne concernée est toujours attendue ;

EQUIPEMENTS SPORTIFS ET CULTURELS

Piscines couvertes : un marché d'études a été lancé sur le territoire du Pays Tolosan

Ecole de musique : le Diagnostic ADDA a été réalisé – Sa présentation a été repoussée à la demande du Conseil Général.

Mise en commun des moyens : une enquête sur les grilles d'exposition et les podiums disponibles est en cours ;

VOIRIE :

Achat du terrain pour le parking du Vigé à Bouloc : 25 000 € - Délibération. prise

Achat du terrain pour cheminement piétonnier Fombornier : 16 020 € - Avec 50 % fonds de concours de la commune

Signature de 4 conventions avec le Conseil Général pour des travaux sur des routes départementales

Passation de plusieurs marchés de travaux : 500 000 € de travaux

Travaux sur Bouloc :

. Piétonnier Route de Castelnaud 2^{ème} tranche : travaux terminés –

- demande de devis en cours pour l'installation de radars pédagogiques
- devis complémentaire pour peinture du « fil vert » et signalétique « piétons/cycles »
- terre-plein en stabilisé coloré commandé
- prévoir banc, jardinières et poubelles demandé au Services techniques commune
- plantation espace vert par Services techniques de la commune

. Aménagement du tourne à gauche sur RD4 pour résidence personnes âgées : acquisitions foncières engagées avec 2 propriétaires.

. Programme d'urbanisation 2014 : demande d'inscription au programme départemental pour la route de Castelnaud (1 côté entre panneau d'agglomération et chemin de la canette) + route de Vacquiers (entre chemin de Geordy et panneau limite d'agglomération) ; un arrêté municipal a été pris pour déplacement du panneau limite d'agglomération

. Acte de transfert de propriété voirie Contre-voie Arcade : Acte signé

. Projet d'urbanisation Gasparou : 2^{ème} réunion prévue avec l'aménageur, la commune de Villeneuve et le Secteur Routier pour définition du giratoire sur la RD 4 et du PUP.

. Point particulier : pétition des riverains de la rue du Fontanas/route de Castelnaud qui demandent l'interdiction de passage des poids lourds sur RD30 et réouverture aux poids lourds de la RD45 + ralentisseur de vitesse – elle a été transmise au Secteur Routier du Conseil Général ; une réunion va être planifiée avec les signataires de cette pétition.

La séance est levée à 23 h 30.

Relevé des délibérations :

2013/08/01	Aliénation	Cession du terrain d'emprise de la future Maison des Jeunes intercommunale
2013/08/02	Fonds de concours	Acquisition par la Communauté de Communes du Frontonnais d'une parcelle pour la création d'un cheminement piétonnier - fonds de concours
2013/08/03	Voirie	Dénomination de la voie de la résidence mixte route de fronton
2013/08/04	Acquisition	Cession à la commune par la SA des Chalets des espaces verts de la résidence Saint-Pierre
2013/08/05	Aliénation	Vente de la maison située 126 Chemin de Fompigasse
2013/08/06	Environnement	Projet d'extension et renouvellement de l'exploitation d'une carrière de matériaux alluvionnaires - Commune de Grenade Sur Garonne
2013/08/07	Environnement	SDEHG : Mise en souterrain des réseaux Basse Tension, éclairage public et Télécom au Chemin Saint-Pierre
2013/08/08	Voirie	SDEHG : Réalisation d'un branchement pour l'alimentation d'un panneau électronique
2013/08/09	Environnement	Rapport d'activité du SIVOM 2012
2013/08/10	Régime indemnitaire	Nouvelles modalités d'attribution du régime indemnitaire
2013/08/11	Personnel titulaire et stagiaire de la F.P.T.	Régime des autorisations d'absence
2013/08/12	Subvention de fonctionnement	Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Baobab 31
2013/08/13	Subvention de fonctionnement	Attribution d'une subvention exceptionnelle à la FCPE du Collège de Fronton

Emargements pour la séance du lundi 14 octobre 2013 :

<i>Christian FAURIE</i>	<i>Josette FERNANDES</i>	<i>Michel PORTES</i> <i>Absent excusé</i> <i>Procuration à J. FERNANDES</i>	<i>Ghislaine CABESSUT</i>
<i>Alain LEGRAND</i> <i>Absent excusé</i> <i>Procuration à Ch. FAURIE</i>	<i>Daniel NADALIN</i>	<i>Gilbert ESTAMPE</i>	<i>Marie SAURIN</i>
<i>Robert BERINGUIER</i>	<i>Thierry MARTY</i>	<i>Anne-Marie FERNEKESS</i>	<i>Louis BONHOMME</i>
<i>Dominique HENRY</i> <i>Absente excusée</i>	<i>Philippe BOUCHE</i> <i>Absent excusé</i>	<i>Claire ECHARDOUR</i> <i>Absente</i>	<i>Maryse CAMP</i> <i>Absente excusée</i>
<i>Nadine REY</i> <i>Absente excusée</i>	<i>Dominique MALHAIRE</i>	<i>Valérie RICCI</i> <i>Absente</i>	<i>Nadine DEYSSON</i>
<i>Marie PANASSIE</i> <i>Absente excusée</i> <i>Procuration à D. NADALIN</i>	<i>Bernadette DE SOUSA</i> <i>Absente</i>	<i>Rose-Marie URRIOLABEITIA</i> <i>Absente</i>	<i>Laurent COMBE</i>
<i>Alain MASSOT</i> <i>Absent</i>			